



PREFECTURE DU VAR
31 JAN. 2025
BUREAU DU COURRIER

Service émetteur : Délégation Départementale du VAR

Merci de rappeler impérativement la référence de ce courrier

Affaire suivie par : Laurent SAINTILLAN

Courriel : ars-paca-dt83-sante-environnement@ars.sante.fr

Téléphone : 04 13 55 89 41

Télécopie : 04 13 55 89 92

Réf. : DT83/ 32

Date : 28 JAN. 2025

Monsieur le Préfet du Var
Direction de la coordination des
politiques publiques et de l'appui
territorial
Bureau du développement durable
Boulevard du 112ème Régiment
d'infanterie
83070 TOULON cedex

Objet : DUP / Renouvellement urbain du centre-ville de LA SEYNE SUR MER / DUP.

Par courrier du 04 décembre 2024, vous avez sollicité l'avis de l'Agence Régionale de Santé sur le dossier de déclaration d'utilité publique de renouvellement urbain du centre-ville de LA SEYNE SUR MER déposé par la Métropole Toulon Provence Méditerranée (MTPM) au profit de l'établissement public foncier PACA.

Considérant que la mise en place de l'opération de renouvellement urbain sur les îlots CŒUR DE VILLE, PERRIN, BERNY, CALMETTE et GUERIN du centre-ville de LA SEYNE SUR MER doit permettre :

- de garantir la réalisation de travaux de restauration sur des immeubles stratégiques du fait de leur localisation, de leur qualité, et de leur usage actuel,
- d'améliorer les conditions d'habitabilité pour les résidents,
- de réajuster les hauteurs sous plafonds,
- de créer une nouvelle offre de logements,
- de lutter contre la vacance des logements,
- de lutter contre la non-décence et l'insalubrité des logements,
- de réduire l'effet d'îlot de chaleur au sein du centre urbain,
- d'améliorer la santé mentale en intégrant davantage d'espaces de publics partagés,
- d'améliorer la qualité de vie à l'échelle du cœur de ville,

Je vous informe que l'Agence Régionale de Santé émet un avis favorable à ce projet de DUP / Renouvellement urbain du centre-ville de LA SEYNE SUR MER

Point de vigilance : La végétalisation de nombreux espaces doit s'accompagner d'une réflexion autour de l'utilisation de la ressource en eau qui doit permettre de faire face à la demande supplémentaire.

Mon service reste à votre disposition pour information complémentaire.

P/le Préfet du Var
P/le Directeur Général de
l'Agence Régionale de Santé PACA
et par délégation
l'ingénieur du Génie Sanitaire
C. DE DONATO